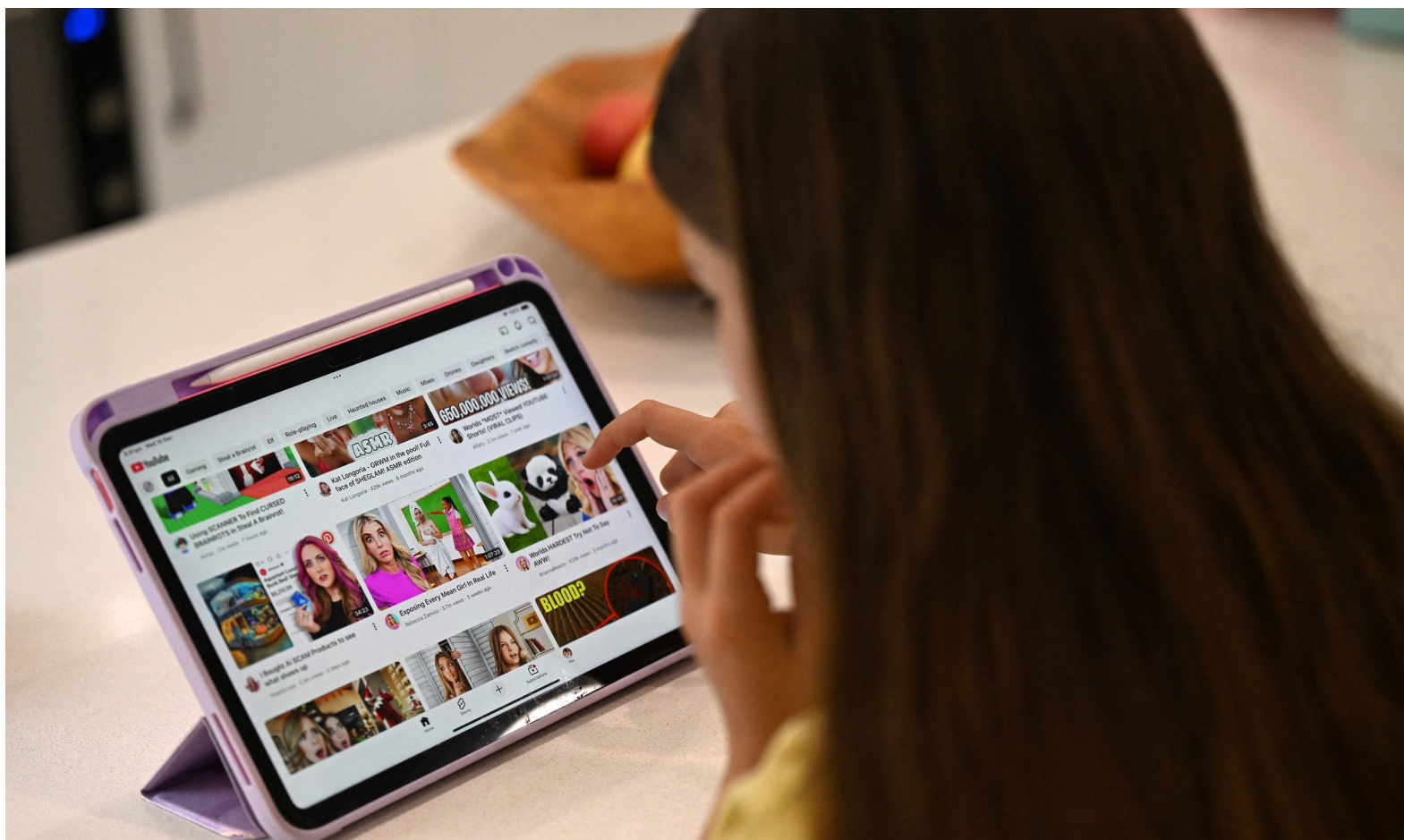




De plus en plus de pays songent à mettre une limitation d'âge pour accéder aux réseaux sociaux.

La Commission européenne veut voir clair dans le chatbot d'Elon Musk

À peine condamné et déjà poursuivi! On se souvient que, début décembre, le réseau social X (ex-Twitter) s'était vu infliger une amende de 120 millions d'euros par la Commission européenne dans le cadre d'une enquête ouverte deux ans plus tôt. Il s'agissait de la première sanction adoptée par la Commission von der Leyen pour non-conformité d'une plateforme en ligne au nouveau règlement sur les services numériques (*Digital Services Act* ou DSA).

Le bras de fer entre la Commission européenne et Elon Musk est monté d'un nouveau cran, lundi, avec l'ouverture d'une nouvelle enquête à l'encontre du réseau social américain. Et ce, toujours au titre de la législation DSA. Il s'agit, cette fois, de voir si X a correctement évalué et atténué les risques associés au déploiement des fonctionnalités de Grok sur X au sein de l'Union européenne. Ces risques incluent, ni plus ni moins, que la diffusion de contenus illicites, tels que les images sexuellement explicites manipulées (y compris les contenus susceptibles de constituer du matériel pédopornographique).

Grok est le nom de l'intelligence artificielle développée par X. Elle est déployée depuis 2024. Elle permet

notamment aux utilisateurs de générer du texte et des images.

Grok défraie la chronique depuis plusieurs semaines suite au lancement d'une fonctionnalité permettant la génération et la diffusion massive d'images manipulées (*deep-fakes*) et, plus particulièrement, de fausses images de personnes dénudées à partir de photos réelles.

Attaqué de toutes parts, X a fini par annoncer, mi-janvier, un bridage de Grok dans les pays où la création de tels contenus est contraire à la protection des mineurs et au respect de la dignité humaine.

Ursula von der Leyen hausse le ton

Début janvier, la Commission européenne avait ordonné à X de conserver toutes les données relatives à Grok. Lundi, la Commission est donc passée à l'offensive en ouvrant une enquête. L'UE ne "tolérera pas les comportements insensés" des plateformes numériques, comme "les fausses images dénudées de femmes et d'enfants", s'est insurgée la présidente Ursula von der Leyen dans une déclaration à l'AFP.

"Créer des images fausses et sexualisées de femmes et d'enfants est violent et inacceptable", a renchéri Henna Virkkunen, vice-présidente de la Commission chargée de la souverai-

neté technologique, de la sécurité et de la démocratie. "Avec cette enquête, nous déterminerons si X a rempli ses obligations légales en vertu de la législation sur les services numériques (DSA) ou si elle a traité les droits des citoyens européens – y compris ceux des femmes et des enfants – comme des dommages collatéraux de son service."

De nouvelles représailles?

La Commission va procéder, dans les prochains mois, à une enquête approfondie. Elle devrait se montrer particulièrement attentive aux changements annoncés par X concernant l'algorithme de recommandation de contenus à ses utilisateurs, lequel s'appuie de plus en plus sur Grok. La Commission entend y voir clair et vérifier si des garde-fous ont été prévus par le réseau social.

En cas de violation avérée du DSA, l'entreprise d'Elon Musk pourrait faire face à une nouvelle amende allant jusqu'à 6% de son chiffre d'affaires mondial annuel.

L'annonce de cette nouvelle enquête de la Commission européenne à l'encontre de l'ancien pro-

tégé de Donald Trump risque-t-elle d'entraîner de nouvelles représailles de la part de l'administration américaine? On se rappelle que, fin décembre, Washington avait imposé des sanctions à l'ancien commissaire Thierry Breton, artisan de plusieurs législations européennes sur le numérique (DSA, DMA, AI Act, etc.), ainsi qu'à quatre autres personnalités européennes.

L'administration Trump accuse régulièrement les services de la Commission européenne de cibler les géants de la tech américaine

"Créer des images fausses et sexualisées de femmes et d'enfants est violent et inacceptable."

Henna Virkkunen
Vice-présidente
de la Commission européenne
chargée du numérique

(Meta, Google, X...) et de chercher à entraver la liberté d'expression. Agir contre "les images pédopornographiques ou le dénudage de femmes en ligne sans leur consentement", "cela n'a rien à voir avec la liberté d'expression ou la

censure", a rétorqué, de façon très ferme, un porte-parole de la Commission.

Ni Elon Musk, ni l'administration Trump n'avaient encore réagi, lundi soir, à l'ouverture de cette nouvelle enquête sur X et son chatbot Grok.

P.-F. L.